RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1956 B 80013
Numéro SIREN : 605 620 137
Nom ou dénomination : FONDEX

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2019 sous le numéro de dépôt P2019/000072

798997

Dénomination : FONDEX
Adresse : 260 rue Guillaume Fichet ZI des Grands Prés 74300 Cluses -FRANCE-

n° de gestion : 1956B80013
n° d'identification : 605 620 137

n° de dépôt : P2019/000072
Date du dépôt : 05/07/2019

Pièce : Ordonnance du Président

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY * HAUTE-SAVOIE *

798997

EXTRAIT DES MINUTES

19 OP 820

ARRIVEE COURRIER

27 JUIN 2019

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ANNECY

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

LA SOUSSIGNEE :

- **SELARL ARCANE JURIS**, société d'Exercice Libéral à responsabilité limitée au capital de 419.445 euros, dont le siège social est à SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (74800) – 120 Avenue des Jourdies, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 343 801 478, représentée par Maître Hervé CAILLON, avocat,

Représentant lui-même la société :

FONDEX
Société par Actions Simplifiée
au capital de 311 430 euros
Siège social : 260 rue Guillaume Fichet
Z.I. des Grands Prés
74300 CLUSES
605 620 137 RCS ANNECY

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société FONDEX a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 Décembre 2018.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

En raison d'un dysfonctionnement du logiciel ERP utilisé par la société FONDEX pour la comptabilisation de ses stocks, cette dernière est contrainte de procéder à une comptabilisation manuelle desdits stocks.
Elle n'a donc pas pu établir les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société FONDEX à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois, soit jusqu'au 30 Septembre 2019, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2018.

Fait à SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
Le 26 juin 2019

H. CAILLON

EXTRAIT DES MINUTES

ORDONNANCE 19OP820

Nous, Président du Tribunal de commerce d'ANNECY, Isabelle Ohmann en délégation,
Vu la requête présentée le 26 juin 2019 par :

- **SELARL ARCANE JURIS**, société d'Exercice Libéral à responsabilité limitée au capital de 419.445 euros, dont le siège social est à SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (74800) – 120 Avenue des Jourdies, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 343 801 478, représentée par Maître Hervé CAILLON, avocat,

Représentant la société :

FONDEX
Société par Actions Simplifiée
au capital de 311 430 euros
Siège social : 260 rue Guillaume Fichet
Z.I. des Grands Prés
74300 CLUSES
605 620 137 RCS ANNECY

Autorisons la société FONDEX à bénéficier d'un délai supplémentaire de ..1 mois..... soit jusqu'au30 septembre 2019...., pour la convocation dans les conditions prévues par la loi de son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2018.

Fait à ANNECY
Le 2.07.19

Bruno GAILLARD

Pour copie certifiée conforme

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY * HAUTE-SAVOIE *